

Département du Nord

Arrondissement de DUNKERQUE

Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

034 - -

- ARRÊTÉ MUNICIPAL -

Nous, Maire Délégué de la Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Direction Espaces Publics et Mobilités mutualisée de la Communauté Urbaine de Dunkerque,

Considérant qu'il est nécessaire d'installer une nouvelle signalisation suite aux travaux de voirie Rue Principale, Coudekerque-Village,

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité sur les voies publiques,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Une limitation 30 avec plateau ralentisseur sera créée entre le n° 10 et le n° 61 Rue Principale, Coudekerque-Village ce qui implique une abrogation de la zone 30 située entre le n° 37 et le n° 50 Rue Principale, Coudekerque-Village.

Article 2 : Un emplacement stationnement et arrêt interdit sauf Personnes à Mobilité Réduite sera créé sur le parking en face du n° 14 Rue Principale, Coudekerque-Village.

Article 3 : Compte tenu de la création du plateau traversant abrogation des deux « cédez le passage » au carrefour rue de la Forge et impasse en face de la Forge avec la Rue Principale, le panneau n'est pas obligatoire et ne nécessite pas d'arrêtés on le rajoute pour information et à but pédagogique puisque c'est un type d'aménagement encore récent.

Article 4 : Un panneau « Voie sans issue » saufs piétons et vélos sera implanté au niveau de l'impasse face à la rue de la Forge, Coudekerque-Village.

Article 5 : La signalisation et la matérialisation seront effectuées par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Article 6 : Monsieur le Commissaire Central de Police de Dunkerque et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur l'Adjoint aux travaux.

Fait à TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE, le 25 août 2023



Le Maire délégué

Christophe DEMEY